

Les élèves en situation de handicap sont-ils vraiment prioritaires pour le retour à l'école ?

#coronavirus Les élèves en situation de handicap sont-ils vraiment prioritaires pour le retour à l'école ?

"Des enfants à besoins éducatifs particuliers se voient refuser l'accès à l'école" au motif qu'ils ne respectent pas les gestes barrières, ou d'un manque d'accompagnants éducatifs, assurent la FCPE, la Fédération des PEP et l'Unapei dans un courrier commun adressé au MENJ et à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées le 15 mai. Les enfants en situation de handicap "sont prioritaires" pour le retour à l'école, assure pourtant le gouvernement. Certains syndicats s'inquiètent pour la sécurité des AESH mais Sophie Cluzel indiquait le 14 mai que leurs masques "ont été livrés dans les écoles".



Unsplash - Taylor Wilcox

Devant les députés de la commission des affaires culturelles et de l'éducation le 14 mai, Sophie Cluzel confirme "le principe de retour prioritaire des élèves en situation de handicap" - déjà posé par Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)). Une priorité également actée dans une [note](#) du ministère de l'Éducation nationale publiée le 7 mai détaillant les conditions d'accueil de ces enfants. Ce document nuance toutefois les choses : "Les élèves présentant des comorbidités à risque ou pour lesquels le retour à l'école serait trop perturbant continuent de bénéficier de l'enseignement à distance", est-il indiqué.

Refuser des élèves handicapés à l'école est une "discrimination" (S. Cluzel)

S'ils "saluent" l'engagement du gouvernement, la [FCPE](#), la fédération des [PEP](#) et l'[Unapej](#) assurent être "témoins d'injustices sur tout le territoire national". Dans un [courrier](#) adressé au ministre de l'Éducation nationale et à la secrétaire d'État aux personnes handicapées le 15 mai, les trois organisations assurent que "des enfants à besoins éducatifs particuliers se voient refuser l'accès à l'école". Parmi les motifs invoqués par les équipes éducatives sur le terrain figureraient les suivantes : "absence de certains professeurs, manque d'accompagnants éducatifs, difficulté de faire respecter les gestes barrière..."

"Les choses se passent moins bien sur le terrain", atteste lui aussi Jean-Louis Garcia, président de l'[Aparh](#), contacté par AEF le 14 mai 2020. Rappelant la date tardive de publication de la circulaire spécifique consacrée aux élèves en situation de handicap - le jeudi pour une prérentrée le lundi, il estime que l'accueil de ces élèves "relève de l'improvisation". Ce qui peut donner lieu à des erreurs sur le terrain. Le responsable associatif assure ainsi que, dans une circonscription de Seine-Maritime, la consigne aurait été donnée de ne pas accepter les élèves en situation de handicap dans les écoles, ceux-ci étant considérés comme un public fragile.

La rectrice de Normandie, contactée par AEF le 14 mai, assure qu'il ne s'agit en aucun cas de la politique du rectorat. "Il est possible qu'il y ait eu une maladresse localement mais, si c'est le cas, nous la condamnons très fortement", assure Christine Gavini-Chevet à AEF le 14 mai. "Le principe est de ne jamais exclure ces élèves, ils sont prioritaires."

"La reprise a été chaotique pour certains élèves en situation de handicap qui se sont vus refuser à l'école, alors que vous aviez déclaré à raison qu'ils étaient prioritaires", assure encore la députée Muriel Ressiguier (Hérault, [LFI](#)) lors de l'audition de Sophie Cluzel. Et la secrétaire d'État aux personnes handicapées de répondre : "En aucune façon on ne peut entendre qu'un enfant en situation de handicap ne peut revenir à l'école car il ne s'est pas approprié un geste barrière. Sinon, ce serait une discrimination. Je serai extrêmement vigilante à ce sujet."

Sophie Cluzel reconnaît que "le confinement a été une période extrêmement compliquée pour les jeunes en situation de handicap et pour leurs familles. Parfois, il a même aggravé les troubles. C'est pour cela qu'ils sont prioritaires". Jean-Louis Garcia juge ainsi urgent de redonner l'opportunité à certains élèves de retourner à l'école, notamment à ceux qui souffrent de troubles du spectre autistique : "Plus ces élèves s'éloignent de ces temps d'apprentissages, plus l'habitude de l'école va être longue à reprendre." Beaucoup de familles sont d'ailleurs impatientes de remettre leurs enfants à l'école. Selon une enquête du [CNCPEH](#) citée par la secrétaire d'État, "35 % des familles avec enfant en situation de handicap ont exprimé le souhait d'un retour à l'école, ce qui est bien supérieur à la moyenne des familles".

150 M€ pour les personnes handicapées

150 M€ seront mobilisés pour "soutenir la mise en œuvre de la stratégie de déconfinement progressive des enfants et adultes en situation de handicap", indique le secrétariat d'État aux personnes handicapées le 15 mai. Une partie de cette somme sera destinée à "soutenir les familles" et à "préparer la rentrée scolaire". Cette somme sera "déléguée aux ARS".

Quelles protections pour les AESH ?

La situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) interpelle également députés comme organisations syndicales. Sur le terrain, certains se verraient ainsi imposer des missions qui ne sont pas les leurs, telles que "surveillance, sans présence des enseignants, de groupe d'élèves ou d'élèves difficiles non notifiés, surveillance de récréation, aide aux devoirs, organisation et désinfection des classes et du matériel, remplacement des Atsem, et, en prévision de la réouverture des collèges, travail administratif des AED...", indiquait la CGT Educ'action le 7 mai ([lire sur AEF info](#)).

L'organisation syndicale assure aussi que ces agents "se retrouvent sans masques" car ceux-ci seraient réservés aux enseignants par certains directeurs d'école. "L'ensemble des équipements de protection ont été livrés dans les écoles et concernent l'ensemble des équipes éducatives, y compris les AESH", rétorque Sophie Cluzel devant les députés. Elle annonce en outre qu'il est prévu des "lunettes ou visières de protection" pour certains AESH "qui sont en accompagnement rapproché des élèves pour les gestes de la vie quotidienne" (aider à l'habillage et au déshabillage, aider aux soins d'hygiène, favoriser la mobilité, aider à la prise des repas).

Une [circulaire](#), publiée le 11 mai et détaillant les conditions de retour à l'école des AESH, assure elle aussi que "le ministère met à disposition de tous les agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et établissements des masques dits 'grand public' de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence". Le port du masque en permanence lorsqu'ils sont au contact des élèves est également "obligatoire" pour les AESH, selon le document.

L'organisation du travail des AESH pourra être modifiée selon les conditions de la reprise

La circulaire indique également que, "selon les conditions de reprise, un AESH disponible pourra se voir confier l'accompagnement d'un ou plusieurs autres élèves en situation de handicap que celui dont il avait la charge avant la crise sanitaire". Un ajustement facilité par la mise en place de Pia, juge Sophie Cluzel : "Il s'agit d'un mode d'organisation qui nous permet de gérer l'absence de l'enfant ou de l'AESH et dont le binôme peut ne pas se reconstituer."

Toujours selon ce document, "les AESH participent aux temps d'échange qui ouvrent la reprise de la scolarité". Ceux qui le souhaitent "peuvent poursuivre l'accompagnement des élèves à distance" et, comme tous les personnels éducatifs, les AESH vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables "ne doivent pas reprendre leur fonction en présentiel".

Dans un communiqué le 14 mai, le Snaic s'émeut cependant que ce protocole sanitaire n'ait été "mis en ligne sur le site Eduscol que le lundi 11 mai", jour de prérentrée des équipes éducatives en primaire.

Un "timing qui en dit long sur la considération accordée par l'institution aux AESH", juge le syndicat.